

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CRESSON-BRASSART Christèle ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BUHE Thierry ; ECHEVEST Yannick ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE MEAUX Vincent ; THOMAS Joseph.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line ; RADENNEN-PAGEOT Annick.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Néant.

En exercice : **25**
Présents : **15**
Absents : **10**
Représentés : **00**

Date d'envoi des convocations : **jeudi 18 février 2021**
M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2021/02/19

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DE L'INCLUSION NUMERIQUE**

Courant 2020, le CIAS a souhaité développer une offre de proximité au bénéfice des personnes en difficultés face aux nouveaux outils numériques par le biais d'un marché public, confié à une association guingampaise.

En raison de l'Etat d'urgence sanitaire, le dispositif initial a été amendé.

Pendant et après le déconfinement, l'association a proposé une assistance gratuite à distance pour soutenir les personnes en peine avec les nouveaux outils numériques.

Afin de poursuivre, l'association propose une évolution de l'offre initiale.

Le dispositif pourrait se présenter de la manière suivante:

- Des permanences en présentiel sur des sites à déterminer (pôles communautaires et / ou mairies) et un soutien en distanciel en privilégiant l'utilisation de logiciels spécifiques.
- Un soutien téléphonique, de 14h à 17h30 chaque semaine pour toutes les communes du territoire par le biais d'un numéro dédié.
- Chaque semaine de mars à début juillet puis de fin août à mi-décembre et tous les lundis et vendredis après-midi soit 35 semaines au tarif de 400 euros (50 euros l'heure comprenant l'intervention, les déplacements, les frais administratifs et les abonnements nécessaires) par semaine soit un budget total de 14 000 euros.

Lecture entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

SE PRONONCE favorablement sur la poursuite de ce dispositif tout en indiquant qu'il convient d'expérimenter le dispositif jusqu'à la période estivale. Avant une éventuelle reconduction, les administrateurs souhaitent un bilan circonstancié notamment pour s'assurer que l'offre correspond bien au public ciblé et plus particulièrement dans le soutien aux démarches administratives.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 11/03/2024
et de publication le 11/03/2024
Le Président,



Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Claudine GUILLOU

